

Cours 6

Sociabilités et solidarités dans le monde rural

Introduction

Face aux difficultés quotidiennes de la Vie (maladie, mort, famine, ...), vivre seul est impensable au village dans la France d'Ancien régime. La sociabilité se révèle, en effet, indispensable, que ce soit pour chaque individu, mais également du point de vue de la collectivité. C'est donc une nécessité que de tisser des liens de sociabilité (aller vers l'autre) et de solidarité (s'aider l'un l'autre) pour survivre au quotidien. Ceci est d'autant plus facile que le village forme un « espace clos », rarement ouvert sur l'extérieur. Quels sont ces liens ? Pour quelles raisons parler de Sociabilités et de Solidarités rurales ?

A / Le cadre de vie

B / Les lieux de la sociabilité villageoise

C / La transmission des rôles sociaux

A / Le cadre de vie

1) Extrême variété des terroirs français

1.1 Généralités

- Grande variété de situation : habitat groupés du Sud du Royaume, ou Habitat dispersé ; paysage d'openfield (Bassin parisien, Nord, Est) ou de bocage (en Bretagne) ; diversité concernant les contraintes climatiques + choix de l'assolement (triennal ou biennal).
- Trois éléments communs à chaque village :
 - Le manse (appelé « *mas* », « *meix* » ou « *masure* »), composé d'une maison, de la cour et des bâtiments annexes.
 - Les champs cultivés, quelle que soit la culture pratiquée : blé, avoine, seigle, vigne.

- Le « *saltus* », c'est-à-dire le reste.

2) Les pouvoirs de tutelle

2.1 Le Roi :

- Un pouvoir assez vague, donc assez lointain pour le paysan ; mais présent en certaines occasions.
- Se concrétise essentiellement lors de perception des impôts, notamment la taille (impôt direct créé en 1439, dont sont dispensés Nobles et membres du Clergé). L'unité de base est la paroisse, c'est-à-dire que l'impôt est réparti selon le nombre de « feu » (foyer fiscal) dans le Nord et « par tête » dans le Sud, dans les « pays d'élection », c'est-à-dire, en gros la moitié du Royaume. Le montant est perçu par des « Elus », c'est-à-dire des villageois qui répartissent l'impôt. Dans les « Pays d'Etats », c'est-à-dire qui ont une représentation locale, ce sont les Etats provinciaux qui répartissent par paroisse le montant de l'impôt.
- Rem : Des particularismes locaux : ainsi, en Languedoc, la taille est réelle.

2.2 Le seigneur :

- Un pouvoir détenu par un noble, mais peut être aussi détenu par une abbaye ou un Bourgeois qui ayant réussi dans le commerce ou les affaires (Finances, commerce des grains, ...) achète une terre.
- Implique paiement des impôts : cens, champart, banalités (obligation de porter son grain au four banal et la vendange au pressoir banal, ou de moudre son grain au moulin banal, taxe sur les héritages,). Il impose également les « corvées » (entretien des fossés du château, des routes,). La perception de ces impôts est effectuée par des « Fermiers », qui prennent à « Ferme », c'est-à-dire en bail, la perception des impôts.
- Possède pouvoir de basse, moyenne et haute justice (celle-ci est de = en + rare au XVIIIème siècle)..

- Un pouvoir qui se manifeste par la présence du château. La présence du seigneur se fait moins forte vers la fin du XVIIème siècle (résidence à la ville, gestion exercée par un intendant ou un régisseur). Il exerce son contrôle sur la communauté villageoise par l'intermédiaire d'un « *maire* », « *mayer* » ou « *lieutenant* » nommé par lui.

2.3 La paroisse :

- Cellule de base de l'organisation ecclésiastique : elle est à la fois une circonscription territoriale et une communauté de fidèles dirigée par un curé.
- Diversité des situations : plusieurs paroisses par ville, une pour plusieurs villages (l'Eglise-mère dispose de fonts baptismaux dans les autres villages ou hameaux). Dans ce cas, le curé titulaire paye un **desservant** qui le remplace.
- Le curé a la « Cura animorum » (le soin des âmes). Assisté (parfois) d'un vicaire, il est chargé de tous les actes de la vie religieuse du chrétien : tenue des registres paroissiaux (baptême, mariage, extrême onction), administration des 7 sacrements, célébration de la Messe, des processions des rogations (supplications pour demander protection divine pour récolte ou animaux), dédicace du saint patron,
- Paroisse possède des biens (terres, bâtiments, argent, ...) : gérés par une **fabrique**, composée de **marguilliers** (paroissiens élus par la communauté d'habitants). Elle s'occupe de l'aide aux pauvres, de l'entretien du presbytère et des lieux de culte.
- Paroisse sert aussi à l'administration civile quotidienne :
 - Nomme ses procureurs-syndics qui la représentent devant le roi ou le seigneur, désigne les assésurs-collecteurs de l'impôt, désigne son maître d'école, la sage-femme.
 - Le curé assiste à toutes les réunions de la communauté, annonce les décisions de l'administration royale (ex : convocation des Etats-Généraux et rédaction des cahiers de doléances). Le curé est donc un personnage central.

3) La communauté d'habitants

3.1 Composition :

- Elle est composée d'une assemblée des habitants : Composée en principe des chefs de famille (réduite bien souvent aux plus puissants). Exclusion des femmes, sauf lorsqu'elles sont veuves (elles comptent alors pour un « demi-feu ». Un notaire enregistre les décisions.
- En 1787, elle sera généralisée à l'ensemble des villages : présidée par le Seigneur (« premier habitant »), présence du Curé, d'un syndic et de 3 à 9 membres élus.

3.2 Rôle :

- Règlement des problèmes communs : entretien des routes, des lieux collectifs (Eglise, Presbytère, Ecole, ..) ; elle fixe les dates et modalités des travaux collectifs, décide des emprunts nécessaires, de la gestion des biens communaux (Bois, friches). Fixe le salaire du Maître d'Ecole, les modalités de la perception des impôts royaux. Elle gère les biens communaux : bois et Friches qui appartiennent à tous (Bois pour se chauffer, glands pour nourrir les cochons, ramasser fruits sauvages,).
- Absence de caractère démocratique : elle exerce plus un pouvoir de contrainte collective. Dominée par les principaux laboureurs (et de plus en contrôlée par des « Etrangers » = les Bourgeois qui achètent progressivement des terres au XVIIIème siècle).

4) « Modernisation » progressive de campagnes avec renforcement des 3 pouvoirs de tutelle

4.1 Comment ?

- Renforcement de la présence royale avec développement de la fiscalité + endettement des communautés pour y faire face.
- Renforcement de la pression du seigneur avec volonté de récupérer des anciens droits qu'ils avaient abandonnés : Cf. Récupération des communaux (encouragé officiellement par la monarchie à partir de 1770 = 1/3 des communaux pour le seigneur !), notamment des bois et des friches, oblige les paysans à utiliser des

plantes à fort concentration d'azote (ex : Luzerne) pour produire de l'engrais = meilleurs rendements.

- Introduction des idées nouvelles (engrais, rotation des cultures, amélioration des rendements) par Bourgeois qui « investissent » dans la terre. (Rem : Inspirés par le mouvement Physiocratique).

4.2 Conséquences :

- Cassure de la communauté villageoise = les + riches paysans profitent de ces améliorations. Les mentalités commencent à évoluer.

B / Les lieux de la sociabilité villageoise

1) La famille

1.1 Premier cercle de solidarité :

- Une famille composée des parents et des enfants. Rareté des familles élargies (quelques cas en Corse, Haute-Provence et régions de montagne).
- C'est surtout une unité de production et de consommation : père travaille aux champs ; jeunes enfants (7 à 14 ans) chargés de garder les troupeaux ou bien accompagnent leur père ; paysanne travaille à l'extérieur (bébé emmailloté à côté d'elle) en allant au lavoir, à la fontaine, au four banal pour cuire le pain (Rem : lieu de cancans, de bavardages, mais aussi d'arrangements matrimoniaux ou de haine). Elles sont chargées de l'éducation des jeunes enfants.

1.2 Rôle fondamental de la veillée (de novembre à mars) :

- Lieu de travail : femmes cousent ou filent les vêtements, hommes réparent et produisent des outils, garçons et filles en âges de se marier s'y retrouvent pour une cour amoureuse (sous le regard des « vieilles »).

- Un lieu de transmission d'une culture orale : contes, histoires merveilleuses. Diffusion des traditions locales = veillées sont combattues par l'Eglise, surtout à partir du XVIIème siècle car elles diffusent des « superstitions ».
- Elles peuvent accueillir plusieurs familles à la fois. Cf. les « *escraignes* » de la région de Dijon (locaux destinés à accueillir les veillées).

2) Les autres lieux de sociabilité

2.1 La place du village : point de convergence des routes qui mènent au village, elle est le lieu du marché, des fêtes, le lieu de passage des colporteurs qui vendent leurs produits, des guérisseurs itinérants qui passent (Dentistes, charlatans,). On y joue des pièces de théâtre, on y flâne les Dimanche ou les jours chômés (1 jour sur 3 en moyenne). C'est aussi un lieu de séduction. Surtout c'est autour d'elle que sont situés les lieux majeurs de la sociabilité villageoise.

2.2 L'Eglise : lieu de culte, elle sert aussi à annoncer les édits royaux, à avertir les habitants d'une vente aux enchères. Les hommes se regroupent devant elle avant de siéger en réunion de communauté. Rem : en cas de guerre, c'est parfois un lieu de refuge, pour les Hommes et les animaux (Cf. Le cas des Eglises fortifiées).

2.3 La taverne :

- Lieu de boisson, de discussions matrimoniales, de conclusion d'accords de paix entre les familles après une blessure ou un homicide, de conclusion de contrats de vente (ou d'accords commerciaux).
- Lieu de rencontre des écrivains publics, des prostituées,.....c'est aussi un lieu de repas et de sociabilité collective : il faut savoir boire, rire, jouer, vomir ou pisser en compagnie. C'est un lieu où les rivalités s'affichent en public (nécessité de ne pas perdre la face et de prouver sa virilité pour les jeunes hommes) mais où les conflits se règlent.
- De plus en plus critiquée par l'Eglise : elle combat officiellement l'ivresse et les débordements (ex : Interdiction de la dans, des jeux de hasard, y compris chez les Protestants), mais cherche, en réalité, à renforcer son autorité pour former de bons

Chrétiens obéissants et moins superstitieux. Rem : Elle a le soutien du pouvoir royal car former de bons Chrétiens = former de bons sujets.

C / La transmission des rôles sociaux

Importance de la séparation des rôles sociaux dans la vie quotidienne des villageois. Trois grands groupes d'individus se détachent.

1) Les pères de famille

1.1 Sont les détenteurs des formes de pouvoir :

- Comme « Pater familias » : le père est le maître de la maison. Toute la famille est soumise à leur autorité. Y compris les fils célibataires en attente de mariage (devront attendre mort du père ou mariage pour ne plus dépendre de lui).
- Des relations nombreuses entre eux hors de leur foyer respectif : comme dirigeants de la communauté villageoise, ils monopolisent les postes de responsabilité (Fermier du seigneur, marguilliers de la fabrique, collecteurs de la taille,). Font preuve d'une certaine solidarité face aux jeunes générations (Rem : Ils sont en quelque sorte garants de maintien des traditions, puisqu'eux-mêmes ont été jeunes, et ont été sous la domination des plus âgés).
- Rôle fondamental dans les mariages : importance des stratégies familiales (pour ne pas dilapider le patrimoine).

2) Les Femmes et les jeunes enfants

2.1 Gardiennes du Foyer : cuisine, travail domestique, culture du jardin, soins aux petits animaux, ramassage du bois, ...Elles sont aussi chargées de l'éducation des jeunes enfants et de garder intacte la virginité des jeunes filles (Ce rôle est exercé par les « vieilles »). Rem : A chaque âge de la Femme correspond un rôle social différent.

2.2 Des liens de sociabilité forts avec les autres femmes : Vont à des lieux d'échange (lavoir, Four, moulin,) mais aussi entraide pour les accouchements. Jeunes filles apprennent ainsi leur rôle de future mère de famille.

3) Les Royaumes de jeunesse

3.1 Réservés aux seuls jeunes hommes à marier (pas d'équivalent pour les Filles).

- Réservés aux jeunes âgés de 15 à 25 ans, environ. Sortis du monde de l'enfance, mais pas encore des adultes, les jeunes Hommes développent des liens de solidarité dans les Royaumes de Jeunesse (ces liens et les positions de chacun se retrouveront plus tard dans leurs relations à l'âge adulte).
- Un rite de passage obligatoire : nécessité de payer son entrée dans le « Royaume de Jeunesse », appelé aussi « Abbaye de jeunesse » ou « Bachellerie ». Le nouveau venu, est autorisé à accompagner le reste de la bande (Fait le guet, porte leurs manteaux, leurs armes,). Participation à fêtes, charivaris lors des mariages insolites (jeune fille avec un vieux barbon = une fille de moins donnée à un « vieux », ce qui a rompu l'ordre des choses) ou pour se moquer des maris cocus (ils sont placés nus pour une « *chevauchée sur l'âne* » à travers le village), jeux ou concours d'adresse + jeu de séduction des Filles. (Rem : Quelques-fois, nombreux coups et blessures, voire décès).

Conclusion :

Importance des liens de Sociabilités et solidarités dans le monde rural, et ce, à plusieurs niveaux :

- Ils sont essentiels pour assurer la survie de chacun, mais également celle de la communauté.
- Ils sont essentiels pour développer et transmettre, de génération en génération, une culture rurale.